

## **Demande de permis unique relative à l'extension d'un centre logistique portuaire (Darse Sud) à LIEGE**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Extension d'un centre logistique portuaire par l'adjonction d'un centre de tri/regroupement et de prétraitement de déchets dangereux
<u>Localisation</u> :	Ile Monsin – darse Sud, 85 à Liège
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Euroports Inland Terminals s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	Sertius

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	16 décembre 2014
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

### **La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Elle constate que le projet consiste à étendre l'activité actuelle du centre logistique portuaire par l'élargissement de la gamme de déchets acceptés dans le centre de tri/regroupement et de prétraitement de déchets dangereux. L'industrie s'implante en zone d'activité économique industrielle sur l'île Monsin entre la Meuse et le Canal Albert, zone déjà bâtie et dédiée exclusivement aux activités industrielles.

La Commission souligne que le projet limitera le stockage des vracs sur les quais à des produits non dangereux et ce, afin de limiter d'éventuels risques de pollution des eaux du Canal Albert. La CRAT apprécie également que les émissions de poussières soient minimisées. Elle relève par ailleurs que les différentes matières arrivant sur site bénéficient d'une bonne traçabilité.


La Commission constate que l'optimisation économique et environnementale de l'activité du centre logistique est tributaire de la qualité des infrastructures de l'île Monsin : les routes, les quais de déchargement, la darse nécessitant un dragage récurrent.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

### **La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de manière approfondie les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président